

R A P P O R T

Exposition « Œuvres Disparues » et Table-ronde « Lutte contre le trafic de biens culturels en Bosnie-Herzégovine »

TUZLA, 30 NOVEMBRE 2023

Le Centre contre le trafic d'œuvres d'art (CPKU), avec le soutien de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine, a organisé l'exposition intitulée « Œuvres Disparues » à la Galerie Internationale des Portraits de Tuzla le 30 novembre 2023. L'exposition avait déjà été présentée au public en 2016 à la Galerie Nationale d'Art de Bosnie-Herzégovine, et en 2021 à l'Assemblée Parlementaire de Bosnie-Herzégovine. L'exposition présente des cadres vides avec des reproductions d'œuvres d'art disparues au sein de collections publiques et privées au cours des quatre dernières décennies. Les informations sur ces œuvres, ainsi que sur d'autres œuvres disparues en Bosnie-Herzégovine, sont disponibles dans la base de données des œuvres d'art disparues du CPKU / www.cpku.org/. L'exposition présente également des informations sur les conventions internationales de protection du patrimoine culturel ratifiées par la Bosnie-Herzégovine, les questions parlementaires posées par le député Saša Magazinović, les questions de sécurité et de gestion des frontières avec une attention particulière au trafic d'œuvres d'art et de biens culturels, la destruction de sites archéologiques et le commerce illégal d'artefacts, y compris une déclaration thématique de la Commission pour la préservation des monuments nationaux de Bosnie-Herzégovine, l'utilisation de détecteurs de métaux pour piller des sites archéologiques, la saisie et la



restitution de biens culturels mobiliers, ainsi que le contenu de la Liste Rouge de l'ICOM – Objets culturels potentiellement menacés en Europe du Sud-Est.

A l'issue de l'inauguration de l'exposition, qui a attiré de nombreux visiteurs et médias, une table ronde intitulée "Lutte contre le trafic de biens culturels en Bosnie-Herzégovine" a réuni l'ensemble des acteurs privés et publics concernés par cette problématique.

Cet événement a eu lieu à l'occasion de la Journée Internationale de lutte contre le trafic illicite de biens culturels, célébrée le 14 novembre et établie par l'UNESCO en commémoration de la signature de la Convention de Paris de 1970, premier instrument du droit international pour la protection des biens culturels. Les partenaires et organisateurs de l'événement sont le Centre contre le trafic d'œuvres d'art (CPKU), la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine, l'International Republican Institute (IRI) et le Centre pour la Culture de Tuzla.



Lors de la cérémonie d'ouverture de l'exposition, Dženan Jusufović, président du Centre contre le trafic d'œuvres d'art, Szabolcs Tuncsik, conseiller principal de la police de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine, et Almedina Karić, responsable de programme à l'Institut Républicain International (IRI), ont pris la parole.

M. Szabolcs Tuncsik a exprimé sa « sincère gratitude aux partenaires et coorganisateur, le Centre contre le trafic d'œuvres d'art et l'Institut Républicain International - IRI, pour leurs efforts dévoués afin de réaliser cet événement d'aujourd'hui. L'art, sous toutes ses formes, a le pouvoir de franchir les frontières, de stimuler le dialogue et d'unir les personnes de différents horizons. De plus, une collection d'œuvres d'art est un bien culturel important qui fait partie intégrante du patrimoine culturel et historique d'une société, comme mémoire commune, croyances et coutumes de la communauté. Nous sommes témoins d'une augmentation inquiétante du commerce illégal d'œuvres d'art, où des sociétés se voient voler leurs trésors culturels. Que les

impressions que vous emporterez d'ici aujourd'hui contribuent à un avenir plus sûr pour le monde de l'art et la culture de la Bosnie-Herzégovine.”

La deuxième partie de la journée était consacrée à une table ronde sur le thème : “Lutte contre le trafic de biens culturels en Bosnie-Herzégovine”. La discussion a été animée par Admir Arnautović, porte-parole du procureur du canton de Tuzla, et a vu la participation de 40 représentants de 29 des institutions les plus importantes de Bosnie-Herzégovine impliquées dans la lutte contre le commerce illégal d'œuvres d'art. Cela a confirmé que ce sujet est incontournable en ce qui concerne l'identité culturelle, mais aussi la protection des biens culturels et des œuvres d'art des collections privées et publiques, ainsi que des sites archéologiques qui sont la cible du crime organisé, tant en Bosnie-Herzégovine que dans les espaces européens et extra-européens.



Après les mots de bienvenue du président du CPKU, Dženan Jusufović, le directeur de l'UNESCO en Bosnie-Herzégovine Siniša Šešum s'est adressé aux participants par visioconférence, soulignant la nécessité de coopération entre les musées et rappelant l'importance et la pertinence de l'existence du Centre contre le trafic d'œuvres d'art pour la Bosnie-Herzégovine. Par la suite, Szabolcs Tuncsik - Conseiller Principal de Police à la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine, a pris la parole, remerciant pour l'invitation à participer et louant l'engagement du Centre contre le trafic d'œuvres d'art pour l'ensemble des activités réalisées. Sanja Fitzgerald, chargée de programme à la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine, a résumé la coopération avec

le Centre contre le trafic d'œuvres d'art sur ce sujet, le qualifiant d'exceptionnel. Elle a rappelé aux participants plusieurs projets communs réalisés par la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine en collaboration avec le CPKU : la publication de matériel visant à sensibiliser le public, la diffusion de vidéos d'avertissement contre le commerce illégal de biens culturels, la publication d'un manuel sur l'importation et la provenance des œuvres d'art en Bosnie-Herzégovine destiné à la police aux frontières et aux douanes, l'organisation de formations pour les acteurs judiciaires en collaboration avec les Centres de formation des juges et des procureurs de la République Serbe et de la Fédération de Bosnie-Herzégovine. Elle a également souligné la coopération avec l'Agence pour l'Education et la Formation Professionnelle de Mostar - AEPTM, la collaboration avec l'Agence pour les enquêtes et la protection - SIPA, et notamment l'activation du numéro de téléphone « Krimolovac » pour les dénonciations liées à des soupçons de vols, de destructions et de ventes de biens culturels, ainsi que la collaboration avec la police aux frontières, l'Administration pour la taxation indirecte, le bureau d'Interpol en Bosnie-Herzégovine, etc.

Almedina Karić, gestionnaire de programme à l'Institut Républicain International (IRI), a souligné la nécessité d'une coopération intersectorielle et d'une solution systématique aux problèmes de disparition, de vol et de destruction de l'identité culturelle, en mettant en avant le soutien continu aux activités du Centre contre le trafic d'œuvres d'art.

Mirzah Fočo, cadre exécutif de la Commission pour la préservation des monuments nationaux de Bosnie-Herzégovine, a souligné l'importance de l'inventaire du patrimoine culturel, ainsi que la nécessité de protéger non seulement les œuvres d'art, mais aussi les sites archéologiques. Il a remercié pour l'initiative et les activités menées par le CPKU, reconnu en Bosnie-Herzégovine et au-delà comme une organisation qui agit activement dans la protection des biens culturels et la lutte contre leur trafic.

Le président du CPKU, Dženan Jusufović, a présenté dans son intervention le travail et les activités du Centre de 2014 à aujourd'hui, en se référant aux projets les plus importants réalisés durant cette période. Il a mentionné que le CPKU est reconnu par les partenaires nationaux et internationaux comme le principal point de contact en matière de lutte contre le trafic de biens culturels en Bosnie-Herzégovine. Il a enfin souligné l'importance de la lutte contre le crime organisé lié au commerce des biens culturels qui finance les organisations criminelles et terroristes, menaçant ainsi directement la sécurité. Le commerce illégal de biens culturels implique le vol, la destruction ou le transfert illégal de biens culturels tels que des œuvres monumentales, archéologiques, anthropologiques, artistiques et documentaires ou leurs parties. Le groupe de lutte contre la criminalité organisée de la police métropolitaine britannique et INTERPOL estiment que les profits de la vente illégale d'antiquités se situent entre 300 millions et 6 milliards de dollars par an. Selon les informations disponibles, ISIS a gagné entre 150 et 200 millions de dollars par an grâce au vol et au trafic d'antiquités. Les participants ont également été informés qu'en novembre 2023, une réunion a eu lieu à Mexico City, où l'UNESCO et le Bureau des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) ont lancé une campagne intitulée "Protégez votre héritage", demandant que le commerce illégal de biens culturels soit reconnu comme un problème de sécurité mondial. La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (UNTOC) indique que ce crime est lié au financement du terrorisme, à la criminalité organisée, au trafic illicite de drogues et d'armes à feu, au blanchiment d'argent et à la corruption. Le président du CPKU a souligné l'importance de la création d'une "Base de données unifiée des œuvres d'art disparues" au niveau de la Bosnie-Herzégovine, de l'adoption d'un cadre législatif régissant l'inventaire des fonds artistiques, de l'harmonisation de la législation dans le domaine de la muséologie à différents niveaux administratifs et de la formation d'une "Unité de police spécialisée en œuvres d'art" conformément à la Résolution 73/130 de l'Assemblée générale des Nations Unies de décembre 2018. Cette résolution appelle tous les États membres, avec l'aide d'INTERPOL, à former des "Unités de police spécialisées en œuvres d'art", soulignant en même temps l'importance de l'existence et de la connexion d'une "Base de données unifiée sur les œuvres disparues" avec les bases de données d'INTERPOL. Lors de sa création en 2014, le CPKU a défini quatre groupes cibles avec lesquels il mènerait des activités visant à combattre le commerce illégal d'œuvres d'art : 1. Police, police aux frontières, douanes 2. Juges et procureurs 3. Ministères de la culture, institutions culturelles, secteur non gouvernemental et collectionneurs privés et publics 4. Pouvoir législatif et exécutif, et a souligné l'importance de poursuivre les activités actuelles à travers la formation et la sensibilisation du grand public sur cette problématique. Il a également souligné l'importance de l'existence de la Base de données des œuvres d'art disparues du CPKU, qui est publique et accessible à tous, et dans laquelle, sur la base de plaintes déposées auprès des autorités compétentes, 188 œuvres d'art sont

recherchées. En conclusion, il a remercié les partenaires, collaborateurs, participants à la table ronde, ainsi que la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine en tant que partenaire stratégique du CPKU. C'était également l'occasion d'annoncer une série d'activités que le Centre contre le trafic d'œuvres d'art prévoit de réaliser en 2024 avec ses partenaires nationaux et internationaux, dans le cadre de la célébration de son 10ème anniversaire.

Aida Vežić, présidente du Réseau des musées des Balkans (BMN), a présenté le projet Aurora, financé par la Commission européenne, dont l'objectif principal est d'accroître l'efficacité dans la reconnaissance rapide des œuvres d'art volées et des biens culturels. Elle a souligné qu'il s'agit d'un problème transnational qui doit être résolu en renforçant les activités préventives, tout en exprimant un soutien clair aux activités menées par le CPKU.

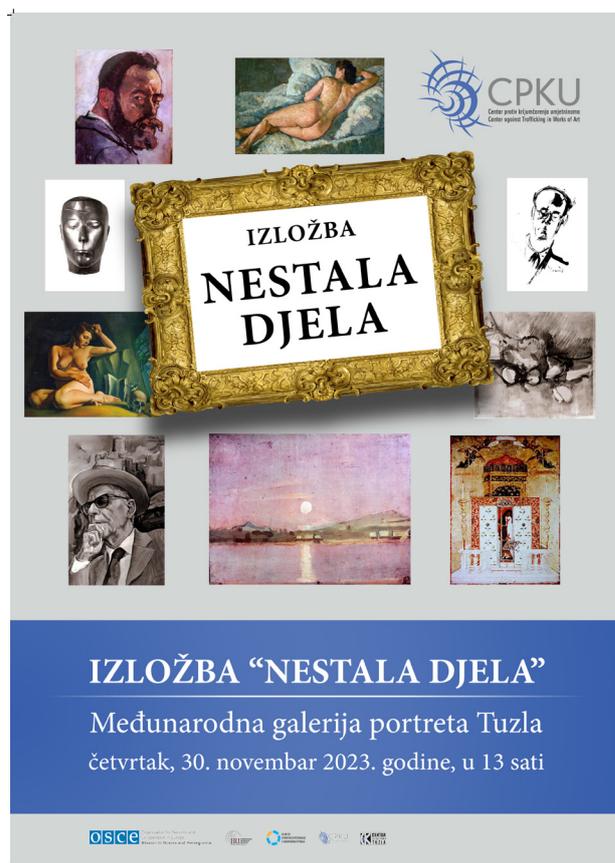
Alma Leka, présidente de l'ICOM Bosnie-Herzégovine, a remercié pour l'invitation et tout ce que le CPKU a fait jusqu'à présent en matière de protection des biens culturels et de lutte contre le trafic d'œuvres d'art en Bosnie-Herzégovine, tout en annonçant une collaboration commune à travers la réalisation de divers projets. Elle a ensuite présenté plus en détail le contenu de la Liste Rouge – Objets culturels potentiellement menacés en Europe du Sud-Est, avec un aperçu historique des activités de l'ICOM, depuis sa fondation en 1946 jusqu'à aujourd'hui.

Vedran Alidžanović, procureur au sein de la Section corruption, criminalité économique et évasion fiscale du Parquet du canton de Tuzla, a analysé les qualifications des crimes dans la législation en vigueur et leur application pratique dans la conduite des enquêtes. Il a confirmé que les quatre codes pénaux – national, entités et district de Brčko – constituent une solide base en droit pénal, mais qu'il est nécessaire d'introduire une protection pénale à travers le droit conventionnel. En conclusion, il a proposé de renforcer la sensibilisation à l'importance de la lutte contre le commerce illégal d'œuvres d'art, saluant les projets de formation existants pour les acteurs judiciaires menés par le CPKU en collaboration avec les Centres de formation des juges et des procureurs de la République Serbe et de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, avec le soutien de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine. Il a conclu en soulignant la nécessité de poursuivre la formation du personnel chargé de l'application de la loi.

Damir Jahić, agent de police de l'Agence pour les enquêtes et la protection - SIPA, a proposé de lancer une initiative pour la création d'un point de contact au niveau national en tant qu'unité spécialisée en œuvres d'art. Il a également souligné les difficultés concernant le dépôt des œuvres d'art saisies.

Rešad Fejzić, enquêteur de la Police Fédérale, a insisté sur l'augmentation des échanges d'informations et a souligné l'importance de l'existence de la base de données des œuvres d'art disparues créée par le Centre contre le trafic d'œuvres d'art. Eldar Jahić, inspecteur de la Police des frontières de Bosnie-Herzégovine, a proposé d'inclure les œuvres d'art et les biens culturels dans la base de données existante d'Interpol, qui fonctionne déjà pour la détection des personnes, des véhicules et des documents.

Dejan Pupić, instructeur pour les formations spécialisées à l'Agence pour l'Education et la Formation Professionnelle de Mostar - AEPTM, a souligné la formation des corps de police comme un élément clé pour accroître la sensibilisation à l'importance de la protection des biens culturels et des œuvres d'art et la nécessité



d'améliorer l'aspect pénal dans ce domaine. Il a également évoqué les activités de l'Agence qu'il représente, qui a mené deux formations régionales avec le soutien du CPKU et de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine.

Dragan Mioković, président de la Commission de sécurité de la Chambre des représentants du Parlement de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, a souligné le manque de volonté politique pour intervenir dans la protection du patrimoine culturel et la lutte contre le trafic de biens culturels. Il a exprimé son ouverture à la coopération pour résoudre ce problème, invitant les représentants du CPKU à une réunion pour évoquer les projets futurs dans ce domaine.



Lors de la table ronde, il a également été question des activités entreprises concernant la restitution de l'œuvre d'art "Magdalena" de l'artiste Đoko Mazalić. Il s'agit d'une œuvre de la collection privée de la famille Mulabdić, déclarée Monument national de Bosnie-Herzégovine par la Commission pour la préservation des monuments nationaux le 5 février 2014. Une déclaration de disparition de cette œuvre a été déposée en 2006. L'œuvre a été localisée en Serbie et figure sur la liste d'Interpol des œuvres d'art recherchées. Selon les informations dont dispose le CPKU, le tableau "Magdalena" a été remis fin décembre 2022 au Service de lutte contre le crime organisé - SBPOK à Belgrade. Un dossier a été ouvert au Parquet spécial pour le crime organisé de la République de Serbie et le tableau est actuellement dans un musée en Serbie pour authentification. Bien que la Bosnie-Herzégovine ait tous les documents nécessaires prouvant sa propriété, l'œuvre n'a pas encore été restituée à son pays d'origine. Le seul soutien au CPKU et à la famille Mulabdić concernant cette œuvre d'art est venu du député national Saša Magazinović, qui s'est activement impliqué dans la résolution de ce problème et dans la restitution de l'œuvre "Magdalena" à la Bosnie-Herzégovine. La table ronde a de nouveau attiré l'attention sur cette affaire, demandant l'engagement et l'implication des autorités nationales pour la restitution de l'œuvre d'art "Magdalena" à son État d'origine et à ses propriétaires, la famille Mulabdić.

À la fin de la table-ronde, il a été souligné que les conclusions et les recommandations qui seraient formulées ici serviraient de directives pour le travail futur des autorités étatiques en Bosnie-Herzégovine concernant la lutte contre le trafic de biens culturels et la protection des biens culturels en Bosnie-Herzégovine.

Cette table-ronde a permis la participation active des représentants des institutions suivantes : la Commission pour la préservation des monuments nationaux de Bosnie-Herzégovine, l'UNESCO en Bosnie-Herzégovine, la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine, le Centre contre le trafic d'œuvres d'art CPKU, l'Institut Républicain International - IRI, le Conseil International des Musées - ICOM de Bosnie-Herzégovine, la Commission de sécurité de la Chambre des représentants du Parlement de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, l'Institut Républicain pour la protection du patrimoine culturel et historique et naturel de la République Serbe de Bosnie, l'Institut pour la protection du patrimoine culturel et historique du canton d'Herzégovine-Neretva, le Parquet cantonal de Tuzla, la Police aux frontières de Bosnie-Herzégovine, le Service pour les relations avec les

étrangers, l'Agence pour les enquêtes et la protection - SIPA, l'Administration pour la taxation indirecte - UIO, les ministères de l'Intérieur de la République Serbe de Bosnie, de la Fédération et des cantons de Sarajevo, de l'Herzégovine occidentale et du canton de Tuzla, l'Agence pour l'Education et la Formation Professionnelle de Mostar - AEPTM, la Galerie Nationale d'Art de Bosnie-Herzégovine, le Musée de la Bosnie Orientale, le Centre pour la Culture de Tuzla, les Archives du canton de Tuzla, la Bibliothèque nationale et universitaire Derviš Sušić de Tuzla, le Réseau des musées des Balkans - BMN, les représentants de la communauté académique, du secteur non gouvernemental, des médias, etc.



Conclusions et recommandations

1. Établissement d'un registre national des biens culturels disparus, conforme aux normes internationales;
2. Formation d'une Commission pour la restitution des biens culturels spoliés de Bosnie-Herzégovine, conformément aux conventions internationales;
3. Adoption et mise en œuvre d'un cadre législatif régissant l'inventaire du patrimoine artistique et culturel, en tant que composante clé des organes administratifs dans les établissements publics, et

maintien d'un inventaire professionnel et d'un contrôle des collections – un inventaire régulier étant un outil essentiel pour la protection du patrimoine artistique dont disposent les institutions dans la lutte contre le commerce illégal d'œuvres d'art;

4. Établissement d'une coordination et intensification de l'échange d'informations entre les acteurs engagés dans la lutte contre le commerce illégal de biens culturels en Bosnie-Herzégovine avec les pays de la région, les États membres de l'Union européenne, ainsi que ceux qui ne le sont pas, et les réseaux d'information mondiaux sur les biens culturels et les œuvres d'art menacés, qui font l'objet de commerce illégal et de contrebande, avec la médiation du CPKU et de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine.
5. Organisation de formations pour les membres des forces de police, les titulaires de fonctions judiciaires, le personnel des musées, galeries, archives, bibliothèques, instituts de protection des biens culturels, ministères de la culture, en collaboration avec le CPKU et la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine;
6. Création d'une unité de police spécialisée dans les œuvres d'art, comme l'une des conditions du succès et de l'efficacité des mesures de répression (démantèlement des réseaux criminels) et augmentation du niveau d'échange d'informations entre les organes d'enquête aux différents niveaux de leurs activités, en relation avec les plaintes pénales existantes concernant les biens culturels volés;
7. Intensification des enquêtes sur la base des plaintes pénales reçues de la part des musées, des galeries, des collectionneurs privés, des peintres, des ateliers privés, des associations, etc., afin de trouver les auteurs et de restituer les œuvres d'art volées et les biens culturels à leurs propriétaires légitimes;
8. Harmonisation de la législation dans le domaine de la muséologie à différents niveaux administratifs (cantons, district de Brčko, entités, niveau étatique) en termes d'unification de la catégorisation des œuvres d'art et des biens culturels;
9. Harmonisation de la législation pénale en Bosnie-Herzégovine pour faciliter la conduite des enquêtes et la poursuite des auteurs de délits liés au vol et au commerce illégal de biens culturels.
10. Recommandation aux ministères compétents afin qu'ils puissent obtenir un aperçu de l'état des institutions culturelles qui possèdent des collections d'œuvres d'art et de biens culturels, en termes d'inventaire, de protection physique et technique des objets, de compétences du personnel, par la fourniture de rapports réguliers;
11. Lancement d'une initiative pour l'adoption de réglementations sur l'utilisation des détecteurs de métaux, sur le modèle du "Code du patrimoine" (Code du patrimoine) de la République française, article L542-1, qui stipule que : "Nul ne peut utiliser du matériel permettant la détection d'objets métalliques, à l'effet de recherches de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie, sans avoir, au préalable, obtenu une autorisation administrative délivrée en fonction de la qualification du demandeur ainsi que de la nature et des modalités de la recherche.";
12. Lancement d'une initiative auprès des ministères compétents pour compléter la liste des experts judiciaires dans le domaine de l'évaluation et de la détermination de l'authenticité et de l'origine des œuvres d'art et des biens culturels;
13. Sensibilisation de la société civile à travers des programmes d'actions spécifiques (brochures, expositions, conférences, ateliers, collaboration avec les médias...) pour affirmer l'importance de la préservation du patrimoine culturel, historique et artistique de la Bosnie-Herzégovine.